

# Demande la nationalité française par filiation de mon grand pére

#### Par soria77, le 26/07/2013 à 17:40

bonjour je suis une femme marier et j'ai 2 enfants je suis née en algérie j'ai mon grand pére nationalité française a déclaration a l'option en 1963 meme tous ses papiers française(acte de naissance,acte décés carte d'identité,numéro de CNF, ma mére et née et vivre en algérie jusqu'a maintenant elle es jamais demandé la nationalité française, elle été a l'age moins de 18 ans,alors j'aime savoir es ce que j'ai le droit de demandé la nationalité française?et quelles sont les démarches pour faire la demande svp quelqu'un me répond! [fluo]merci[/fluo]

#### Par **amajuris**, le **26/07/2013** à **17:58**

bir,

pour demander la nationalité française par filiation il faut au moins qu'un de vos parents (père ou mère)ait été français à votre naissance ou pendant votre minorité.

si vos 2 parents étaient algériens, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française par filiation.

cdt

# Par soria77, le 26/07/2013 à 21:38

mes parents se sont des élgériens si ma grande mére maternelle demandé la nationalité française de son pére ?puis je demandera la nationalité a la par de ma mére si possible je

croix merçi

# Par amajuris, le 27/07/2013 à 00:21

vous n'avez pas lu ma réponse, il fallait qu'un de vos parents soit français quand vous étiez mineur.

comme je suppose que maintenant vous êtes majeur, c'est trop tard.

### Par soria77, le 27/07/2013 à 13:05

merçi amtjuris bonne journeé

#### Par luki, le 17/08/2013 à 12:29

je suis ne en france avant I independance mon pere a exerce en france avant I independance et decede en france avant I independance donc je pense qu il est francais de meme que je peux pretendre I etre ou le devenir sans aucune interdiction ans le temps.

## Par amajuris, le 17/08/2013 à 14:12

bonjour et merci font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site. de quelle indépendance parlez-vous ?